Conseil général

Séance nº 3

du jeudi 09.12.2021 de 19h30 à 21h50 Salle de gymnastique

Président

Mottet Vivian

Secrétaire

Juilland Christophe

Présents

PDC

Ballestraz Blanc Mariève, Bastian Christèle, Beney Jeanne, Bonvin Emilie, Ducrey Nendaz Gérald, Gasser Pascal, Juilland Christophe, Savioz Marion, Savioz Olivier, Travelletti Praplan Nicole

PLR

Bétrisey Christine, Follonier Bastien, Morard Guillaume

PS

Aymon Gabriel, Aymon Mathieu, Beaupain Aline, Constantin Gérard, Dussex Noémie, Morard Samuel, Mottet Vivian, Petigas Philippe, Renda Giuseppe, Torrent Stéphane

UDC

Dussex Lucas, Noirjean Christopher

Excusés

Dessimoz Ralph, Gaudin Fanny, Genoud Pierre, Aymon Nathanaël, Kudinov Roman

Conseil communal

Beney Christophe, Président, Follonier Mélanie, Vice-Présidente, Beaupain Chantal, Moos Marylène, Plaschy Manuella, Savioz Bertrand,

e Grane

1487 0

Savioz Christian

Secrétaire communal Follonier Thierry

Ordre du jour

- 1 Bienvenue et informations du Bureau
- 2 Contrôle des présences
- 3 Approbation de l'ordre du jour
- 4 Approbation du PV de la séance du 10 juin
- 5 Approbation de la promesse de DSDP de Swisspeak
- 6 EMCR Modification du règlement
- 7 Election d'un membre de la Commission de Gestion (CoGest)
- 8 Budget du Conseil général
- 9 Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
- 10 Approbation du budget communal 2022
- 11 Plan financier 2022-2025 : information
- 12 Point de situation du Conseil communal sur les entités touristiques
- 13 Présentation du plan de législature
- 14 Divers

DEBATS

1 20

Bienvenue et informations du Bureau

M. Vivian Mottet souhaite la bienvenue à tous. Les mesures contre le COVID-19 ont été prises pour garantir le bon déroulement de la séance. Il remercie chacun de les respecter au mieux. Il remercie également les employés communaux pour la préparation de la salle.

En préambule, **M. Vivian Mottet** donne diverses informations sur l'organisation et les décisions du Bureau du Conseil général :

- Le Bureau du Conseil général a reçu la démission de trois Conseillers généraux durant le 2^{ème} semestre 2021, soit :
 - o M. Cyril Vouardoux (chef de groupe PLR), pour la fin septembre ;
 - o M. Ralf Dessimoz (groupe PDC) pour la fin de cette année ;
 - o Mme Fanny Gaudin (groupe PDC) pour la fin de cette année.
- M. Vivian Mottet les remercie pour leur travail durant cette année et leur souhaite le meilleur pour la suite. Il donne également les informations suivantes :
 - Pour remplacer M. Cyril Vouardoux, le PLR, par ses parrains de liste, a nommé M. Guillaume Morard, qui reprend également la place de chef de groupe. M. Vivian Mottet lui souhaite la bienvenue pour sa première séance plénière. M. Guillaume Morard a déjà siégé avec le Bureau du Conseil général à trois reprises.
 - Le PDC a jusqu'à la fin janvier 2022 pour annoncer le nom des remplaçants. **Mme Fanny Gaudin** étant élue à la Commission de Gestion (CoGest), son remplaçant doit être élu par le Conseil général, d'où le point 7 de cette séance plénière.
 - En séance du 25 novembre, le Bureau du Conseil général décidait de créer une commission ad hoc concernant les infrastructures scolaires et parascolaires ainsi que la mobilité y relative. Le groupe PLR ne souhaitant présenter personne, le siège vacant, après répartition, revient au groupe socialiste. Les membres de cette commission, qui débuteront leur travail en 2022, sont :
 - o Pour le PDC : Mme Christèle Bastian, M. Olivier Savioz, Mme Nicole Travelletti Praplan

de el 1

*. . t *.

· ·

- o Pour le PS: M. Gérard Constantin, M. Samuel Morard, M. Giuseppe Renda
- o Pour l'UDC : M. Nathanaël Aymon
- M. Christophe Beney souhaite la bienvenue au public et aux membres du Conseil général.

2 21

Contrôle des présences

Le contrôle des présences atteste la présence de 25 membres du Conseil général ; la séance plénière peut donc avoir lieu.

M. Vivian Mottet annonce que l'ordre du jour est parvenu le 17 novembre aux Conseillers généraux, soit plus de 20 jours avant la séance plénière. Cette séance est donc valablement constituée.

Il soumet l'ordre du jour aux membre du Conseil général qui l'approuvent à l'unanimité. Il demande s'il y a des divers. **MM. Gérald Ducrey-Nendaz** et **Guillaume Morard** annoncent des divers.

4 23

Approbation du PV de la séance du 10 juin

M. Vivian Mottet demande s'il y a des remarques sur le Procès-verbal de la dernière séance du Conseil général. Il n'y en a pas, le Procès-verbal est accepté par l'Assemblée. M. Vivian Mottet remercie M. Christophe Juilland pour son travail.

5 24

Approbation de la promesse de DSDP de Swisspeak

7 5. b.

- M. Vivian Mottet annonce que le Bureau du Conseil général a décidé de ne pas créer de Commission ad hoc pour ce sujet. Le projet de DSDP a été présenté au Bureau du Conseil général qui l'a transmis aux groupes. Ceux-ci ont ensuite pu poser leurs questions au Conseil communal.
- M. Vivian Mottet demande aux chefs de groupe de se prononcer sur l'entrée en matière. L'entrée en matière est acceptée.
- M. Luca Dussex exprime le fait que le projet est uniquement en faveur de la SICAV, que ce soit au niveau des conditions suspensives ou au niveau des pénalités qui ne sont pas à payer en cas de non-validation du projet par les experts de la SICAV notamment. Il conteste également le fait que la promesse ne prévoit pas d'indexation du loyer ni de garantie de loyer. Il relève également une contradiction entre les points 2 et 3 qui concernent la durée fixe ou le renouvellement chaque année. Pour ces raisons, le groupe UDC propose de refuser le DSDP.
- M. Gérald Ducrey Nendaz prend la parole et déclare que les membres du Conseil général ne sont pas des femmes ou des hommes de lois. Selon lui, certains articles, relevés par le groupe UDC, mériteraient des clarifications. Au final, le rendement global des droits de superficies conclus dans cette promesse semble acceptable. Le groupe PDC propose donc d'accepter cette promesse de constitution permanent d'un droit de superficie distinct et de servitudes.
- M. Christophe Beney répond que le Conseil général vote une promesse et non acte de vente. Il spécifie que la Commune d'Ayent travaille avec Me Anne-Lyse Salamin qui connaît bien ce genre de dossier. Elle avait déjà travaillé sur cette thématique dans le cadre de la construction de l'hôtel SWISSPEAK de Vercorin. Il reconnaît les coquilles dans les dates et s'en excuse. M. Christophe Beney est également d'accord avec le fait que SWISSPEAK se prémunisse des risques. Il informe aussi que SWISSPEAK discute encore avec leur architecte pour réduire les coûts afin d'atteindre leur seuil de rentabilité. Il admet qu'il y a un risque que le projet se fasse ailleurs mais l'avantage d'Anzère est que l'autorisation de construire a déjà été délivrée et que les terrains sont maîtrisés.

Le solde d'achat des terrains s'effectuera uniquement au moment de l'assurance formelle du lancement de la construction.

La promesse de DSDP est acceptée par 22 voix, une opposition et une abstention.

6 25

EMCR – Modification du règlement

41.1

erei ive

- M. Vivian Mottet annonce que la Commune de Grimisuat est désormais intégrée dans l'EMCR, ce qui implique une révision du règlement. Le bureau a décidé de ne pas créer de Commission ad hoc pour cet objet. Le nouveau règlement a été transmis au Bureau du Conseil général qui l'a fait suivre aux groupes. Cet objet n'a soulevé aucune question des groupes.
- M. Vivian Mottet demande aux chefs de groupe de se prononcer sur l'entrée en matière. L'entrée en matière étant acceptée, l'Assemblée accepte de voter en bloc le règlement. M. Luca Dussex se récuse.
- M. Christophe Beney remercie l'équipe de l'EMCR pour son travail. Il relève également que l'Assemblée Primaire de la Commune de Grimisuat a accepté son intégration dans l'EMCR.

Le règlement de l'EMCR est accepté par 23 voix.

7 26 Election d'un membre de la Commission de Gestion (CoGest)

M. Vivian Mottet déclare que, selon l'article du Règlement du Conseil général relatif à ses attributions, les membres de la CoGest sont élus par l'assemblée plénière. Mme Fanny Gaudin ayant démissionné, le PDC propose M. Pierre Genoud. La proposition d'élire M. Pierre Genoud par acclamation est acceptée à l'unanimité. M. Pierre Genoud est élu par acclamation.

8 27

Budget du Conseil

- M. Vivian Mottet déclare que la validation du budget du Conseil général ne fait pas partie à part entière des attributions du Conseil général, mais que son rôle est d'établir sa rémunération. C'est pour cette raison que le Bureau du Conseil général a mis ce budget à l'ordre du jour. Cette année, avec la modification du Règlement du Conseil général et l'intégration des chefs de groupe au sein du Bureau du Conseil général, leur rémunération a été revue à la hausse, soit de Fr. 400.00 à Fr. 500.00. Le budget du Conseil général a été aussi revu à la hausse, compte tenu de la mise sur pied des commissions ad hoc et du travail du Bureau du Conseil général.
- M. Vivian Mottet demande aux chefs de groupe de se prononcer sur l'entrée en matière, qui est acceptée.
- M. Guillaume Morard s'interroge quant à la pertinence de ces Commissions ad hoc et craint qu'elles ne fassent doublon avec les Commissions de l'exécutif. Il demande à ce qu'une évaluation des résultats de la première Commission soit faite à la fin de sa mission.
- M. Christophe Beney remercie le Bureau d'avoir accepté de revoir à la baisse sa première proposition de budget. Il relève également que l'ensemble des Conseillers Communaux ont fait un effort quant à leur budget respectif.

Le budget du Conseil général est accepté par 21 voix et 3 abstentions.

9	28	Détermination du coefficient d'impôt et du taux
		d'indexation

M. Vivian Mottet donne la parole à la CoGest pour le point du coefficient d'impôt et du taux d'indexation.

Mme Mariève Ballestraz Blanc remercie l'ensemble des membres de la CoGest pour leur travail, le Conseil communal pour ses informations et M. Raphael Cotter pour son soutien. Elle demande aussi à ce que la CoGest reçoive, pour la suite de la législature, les documents plus en avance pour un meilleur délai de traitement. Elle remercie également Mme Fanny Gaudin pour son implication au sein de la CoGest.

- M. Philippe Petigas, sur la base du budget proposé, invite le Conseil général à approuver le maintien des barèmes fiscaux en vigueur.
- M. Vivian Mottet demande aux chefs de groupe de se prononcer sur l'entrée en matière, qui est acceptée

Le coefficient d'impôt et le taux d'indexation sont acceptés à l'unanimité.

10 29 Approbation du budget communal 2022

- M. Vivian Mottet donne la parole à la CoGest pour la lecture du rapport.
- M. Philippe Petigas donne lecture du rapport. La CoGest a analysé le budget 2022 de la commune d'Ayent, conformément aux statuts du Conseil général (CG). La CoGest tenait d'abord à remercier le Conseil communal pour la clarté des comptes présentés et pour la transparence des réponses et les explications données. Elle tient également à adresser ses remerciements à M. Raphaël Cotter pour sa disponibilité et les explications apportées au Moyen Comptable Harmonisé (MCH2). M. Philippe Petigas précise que l'introduction du MCH2 rend l'analyse des comptes plus complexe tant au niveau de la nomenclature que des imputations internes. Il souligne que la santé financière de la commune est relativement saine. M. Philippe Petigas souligne que le contexte incertain dans lequel nous vivons prône la prudence dans la gestion des budgets communaux. Selon la CoGest, cette nouvelle législature tente au mieux de préparer l'avenir de la Commune avec des paramètres difficilement maîtrisables, tels que le Covid et les conséquences du réchauffement climatique. La CoGest recommande également au Conseil communal de soutenir au mieux l'économie locale, la cohésion sociale, la santé et le bien-être de la population.
- M. Vivian Mottet demande aux chefs de groupe de se prononcer sur l'entrée en matière qui est acceptée. M. Vivian Mottet informe que le Conseil général doit parcourir le budget 2022 rubrique par rubrique. Il annonce que le PDC demande de le voter en bloc. La proposition est acceptée par l'Assemblée par 15 voix et 9 oppositions.
- M. Mathieu Aymon demande s'il est possible de publier le rapport de la CoGest sur le site Internet de la Commune.

- M. Gérald Ducrey Nendaz souligne que le manque de précisions et d'explications accompagnant ce budget ont passablement troublé les discussions. Il demande donc au Conseil communal de fournir, lors des présentations futures des comptes et budgets, des précisions et explications suffisantes pour éviter de possibles libres interprétations.
- M. Christophe Beney répond qu'il va regarder avec le Conseil communal pour décision quant à la possible publication du rapport de la CoGest sur le site Internet de la Commune. Il relève aussi que le passage à MCH2 a rendu l'exercice plus complexe. Il informe également que le Conseil communal a décidé de prendre en compte l'amendement proposé et de supprimer le montant au compte 3410.5040.00 « Infrastructures sportives ». Il explique en plus que l'augmentation des charges du personnel sont temporaires pour le remplacement de M. Pierre-Etienne Aymon. En effet, deux personnes vont le remplacer et, actuellement, il y a un chevauchement pour que ces personnes puissent reprendre les dossiers jusqu'au départ de M. Pierre-Etienne Aymon. Dans certains cas, comme pour la structure de la crèche, les augmentations du personnel sont obligatoires pour respecter les normes du canton. Il explique aussi que la Commune va reprendre au printemps 2022 du personnel d'Anzère Tourisme SA pour l'entretien des chemins pédestres de la Commune. Finalement, la Commune propose aussi aux apprentis qui ont terminé leur formation à satisfaction de leur supérieur un CDD d'une année pour leur permettre d'étoffer leur CV et faciliter leur recherche d'emploi. Il souhaite également mieux coordonner avec le Bureau pour planifier au mieux les échéances quant à la mise à disposition des documents. M. Christophe Beney estime que des efforts significatifs ont été entrepris afin d'améliorer les réponses à la COGEST. Il invite la COGEST à plus solliciter l'exécutif pour des rencontres lors de l'étude des comptes ou des budgets.
- M. Vivian Mottet donne la parole à la CoGest pour la lecture des questions les plus pertinentes.
- M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 0220.3010.01 « Personnel d'exploitation », de la question de la CoGest, concernant le cahier des charges de ce personnel.
- La Commune précise qu'il s'agit du personnel des services voirie/eau-égout-irrigation. Les deux cahiers sont envoyés séparément à la CoGest. Quant au personnel attaché à la mobilité de loisirs, toujours en mains d'Anzère tourisme, leur cahier des charges sera précisé lors de leur intégration au service des Travaux Publics de la commune.
- M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 2170.3120.00 « Combustibles », de la remarque de la CoGest si une étude pour un autre moyen de chauffage est envisagée et si la Commune envisage, à terme, d'abandonner les énergies fossiles.
- Mme Manuella Plaschy précise que tous les bâtiments communaux sont chauffés au bois ou pellets. Le bâtiment du cycle est chauffé au bois ; toutefois, nous devons utiliser le mazout entre saison et pour l'eau chaude hors saison de chauffe. Une étude est en cours pour voir s'il est possible que le village de St-Romain puisse aussi être raccordé au chauffage à bois de la commune. Selon le résultat de l'étude, des panneaux photovoltaïques pourraient être installés afin d'alimenter une pompe à chaleur en remplacement du mazout.
- M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 3290.3130.03 « Mérites et promotions civiques », de la remarque de la CoGest quant à l'amélioration de la formule de cette manifestation.
- La Commune répond qu'elle a effectué un point de situation suite à la dernière soirée des mérites. Elle a pris en priorité la décision suivante :

- La promotion civique des nouveaux jeunes citoyens sera organisée à part. Une réflexion sera menée à ce sujet.

Elle souhaite par ailleurs améliorer la qualité du service pour cette manifestation comme

pour les autres manifestations organisées par le Conseil communal.

Les idées des membres du Conseil général à ce sujet sont les bienvenues. Elles peuvent être proposées au sein des groupes politiques afin de le faire remonter au Conseil via les Conseillers Communaux.

M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 2420.3910.00 « Chemins pédestres », des questions de la CoGest concernant un éventuel complément ou un autre cahier des charges. Elle souhaite également savoir ce que la reprise du personnel implique.

La Commune répond que c'est en complément. La Commune doit mettre en place la signalétique dans le bas de la commune et réactiver les chemins pédestres qui ne nécessitent pas l'autorisation du canton. Une signalétique adaptée est en planification, de même que des panneaux d'information.

La Commune avait donné le mandat à Anzère Tourisme SA de gérer les chemins pédestres. Dès avril 2022, ces personnes intègreront le service technique sous la supervision de **M. Clément Crettaz**. Désormais, ces personnes utiliseront un des véhicules du service technique, de même que les outils.

M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 6290.3130.01 « Plan de mobilité scolaire », de la remarque de la CoGest quant au calcul et à quoi est dévolu ce montant.

La Commune répond que ce montant est estimatif. Suite à l'étude réalisée par l'ATE (Association Transport & Environnement), plusieurs recommandations ont été émises, notamment au niveau de la sécurité sur le chemin de l'école. Dans la mesure du possible quelques recommandations seront mises en œuvre.

La CoGest émet le souhait de recevoir tous les résultats des études réalisées par l'ATE, comme celle communiquée dans les écoles mi-novembre dernier.

M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 81 « Agriculture Irrigation », de la question de la CoGest quant à d'éventuelles réflexions et décisions du Conseil communal suite à la crise viticole.

La Commune répond qu'à la suite du mildiou qui a sévi sur la récolte 2021, elle n'a reçu aucune demande de soutien pour l'instant. Comme pratiquement toutes les parcelles en Valais ont été touchées, elle attend aussi un retour des analyses plus précises du service de l'agriculture lorsque toutes les données seront enregistrées.

Par contre, dans le cadre de l'irrigation, le Conseil communal, sur proposition de la commission, a décidé vu le non-arrosage des vignes, de facturer la moitié du montant soit 0,04 ct au lieu de 0,08 ct le m2.

La CoGest souhaite que d'autres pistes soient explorées et encourage vivement le Conseil communal à agir dans les plus brefs délais, aussi dans le sens d'une réflexion approfondie sur la question viticole (conséquences du réchauffement climatique, ...).

- M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 84 « Tourisme », de la remarque de la CoGest sur l'adaptation du budget d'Anzère Tourisme SA suite à la reprise de certaines activités par la Commune.
- La Commune répond que le budget a été adapté. Le montant facturé et payé par la Commune couvre les coûts qu'Anzère tourisme supporte. Donc le résultat reste le même.
- La CoGest suggère la tenue d'un point régulier de la situation des activités d'Anzère Tourisme SA, comme des autres entités touristiques Anzère SPA Wellness et Télé Anzère SA.
- M. Philippe Petigas procède désormais à la lecture des questions de la CoGest et des réponses du Conseil communal à propos des <u>comptes des investissements</u>. Concernant le compte 2120.5040.01 « Agrandissement centre scolaire Botyre », la CoGest demande si les objectifs et critères retenus pour cette étude peuvent être communiqués.
- La Commune répond que les objectifs sont d'augmenter le nombre de classes car, selon les statistiques pour les années futures, la Commune sera en manque de locaux (augmentation de la population). Actuellement déjà, il y beaucoup de bricolages afin de trouver l'espace suffisant pour l'enseignement, pour les divers appuis ainsi que pour le personnel enseignant. Pour information, en 2013 déjà, une ébauche d'agrandissement avait été effectuée. Celle-ci avait été suspendue suite au rapprochement avec l'école d'Arbaz.

En conclusion, **Mme Mariève Ballestraz Blanc** remercie le Conseil communal d'avoir pris en compte l'amendement déposé par la CoGest au compte 3410.5040.00 « Infrastructures sportives ». La CoGest se réjouit de suivre les travaux des entités touristiques et espère qu'elles mèneront ce projet de Via Ferrata à bien.

Le Budget 2022, modifié suite à l'amendement de la CoGest, est accepté à l'unanimité.

M. Vivian Mottet remercie le Conseil communal et la Commission de gestion pour la qualité de leurs présentations et pour leurs explications.

11 30 Plan financier 2022-2025 : information

- **M. Vivian Mottet** remercie le Conseil communal pour le plan financier. Il demande que, dans le futur, ce plan financier soit à disposition plus rapidement des groupes pour en faire une meilleure analyse et déposer les questions y relatives. Il passe la parole à **M. Christophe Beney**.
- M. Christophe Beney relève que le plan financier est ambitieux. Il dit également qu'Ayent doit combler un déficit en termes d'infrastructures (école, UAPE, local des pompiers, centre de tri, etc.) qui doivent répondre à une évolution croissante de la population. Il est conscient que tout ne pourra pas être réalisé, mais il ne faut pas avoir peur de prendre des risques pour répondre à ces besoins.
- M. Vivian Mottet remercie M. Christophe Beney pour cette présentation.

M. Vivian Mottet passe la parole à M. Christian Savioz.

Ayent - Politique communale

31

M. Christian Savioz précise que le Conseil communal a déterminé les lignes de la politique touristique pour la commune d'Ayent. L'objectif est de développer des activités touristiques tournées vers la famille, les loisirs et le sport. L'eau, la plus grande richesse de notre commune, doit devenir l'élément central avec tous ses dérivés (neige, bisses, lacs, étangs, ...). Notre territoire qui va du Rhône au canton de Berne, possède d'importantes ressources : vignoble, alpages, prés, ... et notre tourisme doit en devenir l'ambassadeur en promouvant nos produits du terroir. L'exécution de cette politique touristique est déléguée à Anzère Tourisme SA.

Anzère Tourisme SA

M. Christian Savioz précise que l'activité touristique est régie par la loi cantonale. Au niveau cantonal, Valais Wallis Promotion en est l'organe exécutif et régulateur. Pour la commune d'Ayent, c'est Anzère Tourisme SA qui en a la délégation, régie par des contrats. Il donne également la composition du Conseil d'Administration et du Comité Directeur dont il fait partie. Il explique que le Comité Directeur a pour mission de surveiller le travail du directeur et de suivre l'évolution du budget. Il expose ensuite le budget d'Anzère Tourisme SA et le commente.

Il relève également que la structure d'Anzère Tourisme est une Société Anonyme qui n'a pas d'obligation de rendre public ses comptes. Les communes d'Ayent et d'Arbaz en sont les principaux actionnaires.

Anzère Spa & Wellness SA

M. Christian Savioz précise que la structure est ouverte 7 jours sur 7, 10 heures par jour, ce qui implique un personnel en grand nombre, mais qui assure un service de grande qualité à la clientèle. Le fait d'avoir l'Espace bien-être et la piscine est un avantage qui permet de limiter les coûts de la piscine qui, dans la majorité des Communes, est une source de coûts et ne dégage aucun bénéfice. D'ailleurs, le modèle d'Anzère Spa & Wellness, soit ce mariage entre les deux structures, suscite l'intérêt d'autres Communes.

En 2021, Anzère Spa & Wellness a bénéficié des RHT ainsi que d'autres aides économiques pour pouvoir « survivre » durant la période de fermeture imposée par les restrictions sanitaires. Le résultat financier devrait être équilibré, malgré tout.

Télé Anzère SA

En préambule, **M. Christian Savioz** précise que la Commune d'Ayent est actionnaire majoritaire avec 56% des actions. Il explique que la saison estivale connaît une croissance continue depuis 2019 et que celle de 2021 a atteint un nouveau record. Malgré ce succès, **M. Christian Savioz** relève le fait que 80% du chiffre d'affaire se fait en 10 semaines d'hiver, soit du 24 décembre au 13 mars. Il explique qu'à long terme, un des potentiels d'amélioration principaux est de présenter un programme plus attractif l'été. Un des projets futurs est d'augmenter l'apport d'eau pour enneiger dans un laps de temps plus court tout le domaine skiable. L'autre planification est une liaison Anzère – les Rousses par le domaine skiable (Bâté), qui permettrait d'accéder au barrage de Tseuzier sans véhicule.

M. Vivian Mottet remercie M. Christian Savioz pour cette présentation.

13 32 Présentation du plan de législature

M. Vivian Mottet la parole à M. Christophe Beney.

M. Christophe Beney explique que ce document ne fixe pas des projets à réaliser pour l'ensemble de la législature, contrairement à l'exercice qui avait été fait par la Commune de Savièse. Le plan de législature repose sur six axes — Vivre ensemble, Développer un environnement harmonieux, Travailler/se développer, Promouvoir la collaboration, Communiquer en transparence et Assurer l'efficience managériale - qui se déclinent chacun en trois objectifs. Le Conseil communal a pour objectif de passer au crible de ces axes ses futurs projets, investissements et décisions pour qu'ils répondent à la vision que donne ce document. Le Conseil communal va réfléchir à la manière de communiquer auprès de la population l'utilisation de ce document dans ses prises de décisions. Ce document a été distribué à l'ensemble de la population sous la forme d'un tout-ménage.

 $e^{-i \epsilon \cdot k \cdot k \cdot l}$

M. Vivian Mottet remercie M. Christophe Beney pour cette présentation.

14 33 Divers

Divers du Bureau du Conseil général

- M. Gérald Ducrey-Nendaz relève que la réponse à sa question a déjà été donnée mais il la réitère. Dans le but d'offrir toute la clarté nécessaire à une juste interprétation des budgets et comptes liés au tourisme, le groupe PDC demande donc au Conseil communal s'il est possible de continuer à mettre à disposition du Conseil général des informations détaillées sur les dépenses liées au tourisme et plus précisément à Anzère Tourisme SA, comme cela a été fait durant cette Assemblée. Il encourage ainsi le Conseil communal à continuer de communiquer de cette manière et remercie M. Christian Savioz pour sa présentation.
- M. Gérald Ducrey- Nendaz aimerait également connaître : la planification des travaux de raccordement à la nouvelle STEP.
- M. Bertrand Savioz précise que les travaux devraient débuter au printemps 2022, dès que les conditions météo le permettront. La fin des travaux est prévue d'ici la fin de l'année 2022.
- M. Guillaume Morard interpelle le Conseil communal quant à la présentation du budget communal 2022 du 4 novembre 2021 où un préambule sur les investissements futurs de la Commune d'Ayent a été relaté. L'investissement pour l'agrandissement du centre scolaire de Botyre a particulièrement attiré notre attention. Le projet engloberait la crèche/UAPE. Bien que le groupe PLR voit d'un très bon œil cet investissement devenu nécessaire, certains échos font état d'une dénonciation de la convention des écoles intercommunales entre les Communes d'Ayent et d'Arbaz au 31 décembre de cette année. Le groupe PLR souhaite avoir des précisions sur la suite donnée à cette collaboration. Quelle problématique cela engendrerait pour la rentrée scolaire 2022-2023 en cas d'arrêt de cette convention et cela accélérerait-il l'investissement d'agrandissement ?
- M. Christophe Beney répond que la Commune avait l'ambition d'acheter les appartements protégés ainsi que trois autres appartements dans le bâtiment de la crèche pour un montant de 2,4 millions de francs. Avec les rénovations nécessaires, l'investissement aurait dépassé les 3 millions. Les services concernés du canton nous ont vivement recommandé de ne pas le faire car l'achat de ces locaux ainsi que leur mise en conformité pour en faire des salles classe et d'UAPE coûterait très cher pour un résultat en-deçà des besoins à moyen terme de la commune C'est pourquoi le projet d'agrandissement du centre scolaire de Botyre a été remis au goût du jour : la construction d'un nouveau bâtiment et d'un étage supplémentaire sur le nouveau bâtiment du centre scolaire de Botyre avec une intégration de l'UAPE directement au centre scolaire.

3 / 4 /

a glaboura

ing Pala Kababang Kababang

Par rapport à la convention des écoles intercommunales, le Conseil communal d'Arbaz se demande si le transfert des élèves par les cars postaux reste pertinent. Il a d'ailleurs demandé au directeur des écoles de faire une planification de la prochaîne rentrée scolaire, sans transfert d'élèves. La Commune d'Ayent se retrouverait alors dans le besoin d'ouvrir une nouvelle classe pour accueillir une quinzaine d'élèves. La Commune d'Arbaz n'a pas l'air de vouloir dénoncer la convention et souhaiterait ainsi garder une direction unique pour les écoles mais elle souhaite éviter les transferts d'élèves. Si ce scénario devait se confirmer, la Commune d'Ayent devrait trouver une solution provisoire pour accueillir une quinzaine d'élèves qui reviendraient d'Arbaz.

Il livre aussi, en primeur, une réflexion du Conseil communal quant à une introduction de l'horaire continu. Un sondage sera transmis prochainement aux parents d'élèves.

- M. Christophe Beney revient sur le sujet des commissions ad hoc. Le Conseil communal exprime sa préoccupation sur la pertinence de la mise en place de ces commissions II espère vivement que celles-ci respecteront leurs attributions et ne feront pas doublon avec les Commissions de l'exécutif. Il souhaite également à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.
- M. Vivian Mottet remercie les membres de la qualité des débats, espère que le Conseil général continuera à être une force de proposition et non une force d'opposition. Il remercie aussi le bureau et la municipalité pour le travail fait en commun.

Il clôt la séance à 21h50 et souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'AYENT

Le Président

Mottet Vivian

Le Secrétaire

Juilland Christophe